

*Valeurs
assurées*



R a p p o r t a n n u e l

estrie
richelieu
MUTUELLE D'ASSURANCE AGRICOLE

2016

RAPPORT ANNUEL 2016

PROFIL CORPORATIF

Au service de plus de douze mille membres, le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance est une compagnie mutuelle d'assurance de dommages. Son développement à l'échelle du Québec, ses produits et services spécialisés et sa solidité financière assurent à l'agriculture la disponibilité d'un service de haute qualité tant aujourd'hui que pour l'avenir.

MISSION

Tout comme lors de la création de la première mutuelle à la fin du 19^e siècle, composante d'une des racines du groupe, la mission demeure toujours la même, soit offrir à ses membres un excellent service d'assurance auquel s'est toujours greffé un service de prévention au bénéfice de la collectivité.

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations	3
Le Conseil d'administration et les comités	5

ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	6
Certificat de l'actuaire	7
Rapport du vérificateur	8
État du résultat global	9
État des variations de l'avoir des membres	9
État de la situation financière	10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chères membres, chers membres,

Je suis particulièrement fier cette année de vous présenter les résultats de notre exercice financier. En effet, nous avons plus que jamais en 2016 mis de l'avant nos valeurs mutualistes en posant des gestes concrets qui s'inscrivent parfaitement dans la mission de votre mutuelle. Fort d'une situation financière enviable, nous avons réduit notre tarification de 2,5 millions \$ au cours de l'exercice financier. Or, cette décision traduit parfaitement bien notre engagement à œuvrer pour nos membres et à veiller à leurs intérêts d'une façon extrêmement tangible.

Conscients des défis des producteurs agricoles, il convenait de mettre notre santé financière au service de tous ceux et celles que nous servons. Nous sommes fiers de l'avoir fait, même si cela a généré un déficit technique pour l'exercice financier de 2016. La mission de notre organisation – la plus grande mutuelle agricole québécoise se concentrant presque exclusivement à l'agriculture – n'est pas de faire des profits, mais bien de protéger les actifs de nos membres. Voilà ce qui nous définit, nous distingue et nous anime au quotidien. Nous ne sommes pas un assureur comme les autres et nous venons encore une fois de le prouver.

Il est toutefois à noter que, comme tous les joueurs de l'industrie de l'assurance de dommages, nous faisons face à de nombreux défis. Nous déployons de nombreux efforts afin d'optimiser nos façons de faire, d'augmenter notre efficacité et de réduire nos dépenses, le tout, en améliorant continuellement l'expérience client. Nous réussissons à relever ces défis chaque jour grâce à une équipe compétente et à l'implication des administrateurs.

Les membres ont élu monsieur Normand Renaud à titre d'administrateur lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est déroulée en mars 2016. Membre de l'Ordre des agronomes du Québec, monsieur Renaud a consacré sa carrière, soit près de 33 ans, au Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), dont près de 10 ans au poste de directeur général. Toute l'équipe d'Estrie-Richelieu peut déjà grandement tirer profit de son expérience.

Parallèlement, c'est avec beaucoup de regret que je vous annonce le départ à la retraite de Johanne Ménard, secrétaire de la compagnie et du Conseil d'administration. Madame Ménard œuvre auprès du Groupe depuis près de 35 ans. Depuis les 21 dernières années, elle a été une membre de la direction grandement appréciée par le Conseil d'administration. Au nom de tous les administrateurs, je tiens à la remercier chaleureusement pour son inestimable contribution à Estrie-Richelieu.



De plus, je désire profiter de l'occasion qui m'est donnée pour lever mon chapeau à notre équipe d'employés et de direction. Chacun d'eux fait un travail remarquable et remarqué. Un GRAND merci !

Également, je ne peux passer sous silence l'apport significatif de nos administrateurs, qui apporte une belle sagesse à toutes nos décisions. Vous avez toute ma gratitude.

Enfin – et je ne le dirai jamais assez – merci à tous nos membres. Merci de votre fidélité. Merci de croire en nous. Vous êtes notre raison d'être et nous poursuivrons notre mission de protéger ce que vous avez acquis à force de travail et de volonté.

A handwritten signature in black ink that reads "François Beaudry". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

François Beaudry
Président du conseil
d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE, CHEF DE LA DIRECTION ET CHEF DES OPÉRATIONS

Aux membres, aux employés et aux partenaires d'affaires,

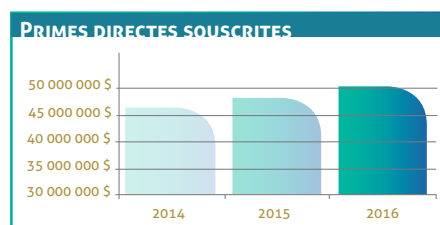
2016 a été une année bien remplie à tous les niveaux. Comme le mentionne très justement le président du conseil dans son message, notre secteur d'activités recèle son lot de défis. Nous nous sommes concentrés à y faire face avec aplomb et créativité.

D'abord, comme c'est le cas pour de nombreuses entreprises, attirer et développer les bons talents pour favoriser le changement et créer une culture axée sur l'innovation constitue un des noyaux de notre action. Au chapitre des autres préoccupations majeures s'inscrivent la stimulation de la performance, l'amélioration technologique, le maintien de la compétitivité, la gestion des risques, la gouvernance et la conformité à la réglementation, pour ne nommer que ceux-là.

Pour parvenir à ses objectifs, Estrie-Richelieu peut compter sur une équipe hautement motivée, tant au niveau du Conseil d'administration que de ses employés et des membres de sa direction. En effet, tel que mentionné dans mon message de l'an dernier, nous avons mis en action notre slogan « l'excellence du service n'est pas qu'un devoir, c'est un engagement ! ». En nous inspirant d'un but aussi stimulant, nous arrivons à faire des miracles et à nous renouveler sans cesse.

Gros plan sur les résultats financiers

Tout d'abord, nos primes directes souscrites ont franchi pour la toute première fois de notre histoire la barre des 50 millions, en s'établissant à 50,3 millions \$. En tenant compte de la baisse de tarification globale de 5 %, cela correspond à une hausse de près de 10 %, comparativement à l'exercice financier de 2015.



Le Canada a vécu en 2016 l'année record de tous les temps en termes de catastrophes naturelles et le réchauffement climatique devrait générer ce type de situations dans le futur. Pour Estrie-Richelieu, cet environnement a causé des pertes de 4 millions \$ de dommages en 2016, le tout étant entre autres lié à un événement de grêle survenu au Saguenay au cours de l'été dernier ainsi qu'à des effondrements causés par le poids de la neige dans l'est et le nord du Québec en début d'année.

Malgré cela, la proportion du nombre de sinistres sur l'ensemble des polices en force s'est encore



améliorée cette année, pour atteindre un ratio historique record de réclamation de 11,8 %, confirmant une fois de plus notre expertise au niveau de la souscription et de la prévention des sinistres. Les polices en force sont également en croissance depuis les trois dernières années, passant de 12 659 en 2014 à 13 163 en 2015 et maintenant à 13 571 en 2016.

Du côté du nombre de membres, ce dernier passe de 11 975 en 2015, pour s'établir à 12 318 pour l'exercice de 2016, en hausse pour une troisième année consécutive.

Les revenus de placements pour l'exercice 2016 sont demeurés relativement stables en dépit du contexte de rendement faible qui a cours actuellement, soit en légère hausse, passant de 3,62 millions \$ en 2015 à 3,66 millions \$ en 2016.

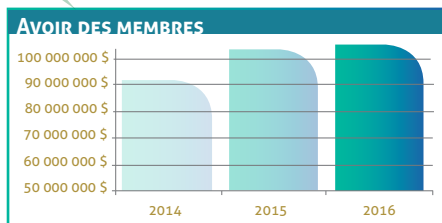
Notre actif a connu une hausse en s'élevant à 147,1 millions \$ en 2016, en comparaison à 144,3

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE, CHEF DE LA DIRECTION ET CHEF DES OPÉRATIONS (SUITE)

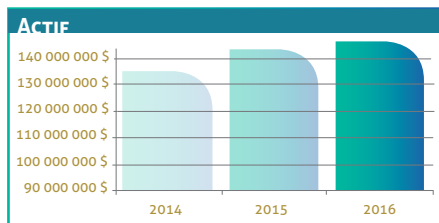
millions \$ au cours de l'exercice précédent.

Sur une note toujours plus positive, comme nous l'avons réalisé lors de l'exercice financier précédent, nous avons conservé un ratio frais généraux / primes directes souscrites autour des 10 %, soit plus précisément 10,28 % en 2016, et ce, malgré la baisse significative de tarification.

L'ensemble de ces résultats génère une croissance de 1,3 million \$ en ce qui a trait à l'avoir des membres, qui se situe désormais à 104,2 millions \$.



Nous sommes très fiers de vous présenter ces bons résultats dans ce contexte, ce qui démontre à quel point notre stratégie est efficace et, surtout, centrée sur nos membres et sur leurs intérêts.



En terminant, il m'importe d'exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes qui évoluent dans notre univers. D'abord, je souhaite remercier nos dévoués employés, qui n'en finissent plus de faire preuve de compétence et d'engagement face à notre organisation. Même chose pour nos administrateurs qui parviennent à nous guider avec tant de justesse, de même que pour nos courtiers qui travaillent main dans la main avec nous depuis tant d'années.

Et, en tout dernier lieu – mais toujours en tête de nos priorités – je désire transmettre toute ma gratitude à nos chers membres pour leur loyauté qui s'exprime sans relâche. Nous sommes à votre service. Vous nous donnez l'énergie de faire mieux et plus. Chaque seconde, chaque minute, jour après jour.

Je suis privilégié de diriger une aussi belle entreprise. Les défis sont nombreux, mais tout autant sont les opportunités de faire la différence. Notre portée est collective et humaine. À l'heure où tant de compagnies oublient leur mission première au profit du profit, Estrie-Richelieu met à l'avant-scène des valeurs de coopération et d'entraide. Rien de tel pour stimuler le meilleur de nous et ouvrir la voie vers des chemins porteurs.

Me Stéphane Bibeau, LLB, DDN, MBA
Président de la compagnie,
chef de la direction
et chef des opérations

L'excellence du service n'est pas qu'un devoir, c'est un engagement !

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 31 DÉCEMBRE 2016)



François Beaudry
Président du conseil d'administration | Granby – Québec

Michel Therrien
Vice-président du conseil d'administration | Sainte-Monique – Québec

M^e Stéphane Bibeau, LLB, DDN, MBA
Président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations | Saint-Basile-le-Grand – Québec

René Blanchette | Saint-Pierre-les-Becquets – Québec

André Cécyre, D.M.V., M. Sc. | Saint-Hyacinthe – Québec

Maryse Clément | Sainte-Perpétue – Québec

Sébastien Gagnon | Pike-River – Québec

Luc Lamothe | Saint-Célestin – Québec

Claude Lemire | Nicolet – Québec

Orance Mainville, AGR | Farnham – Québec

Pierre Ladouceur | Saint-Stanislas-de-Kostka – Québec

Rachel Missout, M. Sc. | Saint-Blaise – Québec

Michel Prévost | Saint-Paul-d'Abbotsford – Québec

Normand Renaud, AGR | Saint-Hyacinthe – Québec

Johanne Ménard²
Secrétaire de la compagnie | Granby – Québec



LES COMITÉS (AU 31 DÉCEMBRE 2016)

EXÉCUTIF

François Beaudry
René Blanchette
Sébastien Gagnon
Orance Mainville, AGR
Michel Therrien
M^e Stéphane Bibeau¹, LLB, DDN, MBA
Johanne Ménard²

DÉONTOLOGIE

Sébastien Gagnon
Maryse Clément
Luc Lamothe
M^e Stéphane Bibeau^{1,3}, LLB, DDN, MBA
Johanne Ménard²

VÉRIFICATION

Michel Therrien
André Cécyre, D.M.V., M.Sc.
Rachel Missout, MSc.
Normand Renaud, AGR
Johanne Ménard²

MISE EN NOMINATION

Michel Prévost
François Beaudry
Pierre Ladouceur
M^e Stéphane Bibeau¹, LLB, DDN, MBA
Johanne Ménard²

PLACEMENTS

Claude Lemire
René Blanchette
Orance Mainville, AGR
Rachel Missout, MSc.
M^e Stéphane Bibeau¹, LLB, DDN, MBA
Odette St-Martin²

PROBITÉ ET COMPÉTENCE

Michel Prévost
François Beaudry
Pierre Ladouceur
M^e Stéphane Bibeau¹, LLB, DDN, MBA
Johanne Ménard²

¹ Président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations – non-administrateur

² Secrétaire du Conseil ou comité – non-administratrice

³ Invité d'office

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction de la compagnie est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers selon les Normes internationales d'information financière.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité, la direction s'assure que la compagnie maintient un système comptable et des contrôles internes appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à s'assurer, dans une mesure raisonnable, de la bonne comptabilisation, de la fiabilité de l'information et de la protection de l'actif de la compagnie.

Le comité de vérification est composé uniquement de membres du Conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la compagnie. Le comité rencontre le vérificateur et les membres de la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que la présentation des états financiers.

L'actuaire est nommé par le Conseil d'administration de la compagnie. Il doit émettre un avis sur le caractère approprié du passif des polices à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations de la compagnie envers les titulaires de polices, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Son certificat est annexé à la page 7.

De plus, l'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la compagnie et préparer un rapport à l'intention du Conseil d'administration. Cette analyse permet de confirmer que le capital détenu par la compagnie est satisfaisant advenant des situations financières défavorables.

Le vérificateur, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., est nommé par les membres de la mutuelle afin d'exprimer une opinion sur les états financiers de la compagnie. Son rapport figure à la page 8.

Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le Conseil d'administration.

Le 7 février 2017



M^e Stéphane Bibeau, LLB, DDN, MBA

Président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations

François Savaria, CPA, CA

Trésorier et vice-président, finances

Johanne Ménard

Secrétaire de la compagnie et secrétaire de direction

CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de l'assureur le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, au 31 décembre 2016 et sa variation dans l'état du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices, net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

André Racine

Montréal, le 7 février 2017

André Racine, FCAS, FICA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et l'état du résultat global, l'état des variations de l'avoir des membres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Saint-Hyacinthe
Le 7 février 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no. A120795

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
RÉSULTAT TECHNIQUE		
Primes directes souscrites	50 333 \$	48 360 \$
Réassurance cédée	12 793	11 805
Primes nettes souscrites	37 540	36 555
Augmentation des primes non acquises	532	1 153
Primes nettes acquises	37 008	35 402
Revenus de commissions	3 290	3 768
Charges		
Sinistres, frais de règlement et services (note 3)	26 389	16 030
Commissions	11 110	10 830
Frais généraux	5 172	4 796
	42 671	31 656
EXCÉDENT (DÉFICIT) TECHNIQUE	(2 373)	7 514
REVENUS DE PLACEMENTS (note 5)	3 663	3 620
EXCÉDENT NET ET EXCÉDENT GLOBAL POUR L'EXERCICE	1 290 \$	11 134 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Total des produits des activités ordinaires	43 961 \$	42 790 \$

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES	102 918 \$	91 784 \$
Excédent net et excédent global pour l'exercice	1 290	11 134
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES	104 208 \$	102 918 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIF		
Trésorerie	5 592 \$	5 198 \$
Primes à recevoir des membres	16 170	15 449
Somme à recevoir d'autres sociétés d'assurances	1 754	1 658
Autres sommes à recevoir	1 209	1 250
Revenus de placements à recevoir	847	953
Placements (note 5)	105 565	103 387
Part des réassureurs dans les provisions		
Sinistres impayés et frais de règlement (note 9)	3 024	3 893
Primes non acquises (note 9)	5 561	5 319
Récupérations et subrogations à recevoir	38	177
Frais d'acquisition reportés (note 9)	5 431	5 240
Frais payés d'avance	128	56
Immeuble de placement (note 6)	189	189
Immobilisations corporelles (note 7)	1 566	1 497
	147 074 \$	144 266 \$
PASSIF		
Primes à payer aux membres	1 \$	5 \$
Somme à verser à d'autres sociétés d'assurances	20	63
Autres sommes à verser	1 415	1 601
Frais courus	968	947
Provision pour sinistres impayés et frais de règlement (note 9)	13 435	12 791
Primes non acquises (note 9)	25 366	24 592
Commissions de réassurance non acquises (note 9)	1 661	1 349
	42 866	41 348
AVOIR DES MEMBRES		
Surplus	104 208	102 918
	147 074 \$	144 266 \$

Au nom du Conseil d'administration,


FRANÇOIS BEAUDRY
administrateur

MICHEL THERRIEN
administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent net pour l'exercice	1 290 \$	11 134 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Gains sur vente de placements	(9)	
Pertes sur vente d'immobilisations	11	1
Amortissement des immobilisations	168	185
Intérêt effectif	(106)	(87)
Diminution des revenus de placements à recevoir	106	109
Variation des soldes auprès des membres, autres sociétés d'assurances et autres	(1 009)	(1 428)
Augmentation des frais payés d'avance	(71)	(8)
Augmentation (diminution) de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement	1 652	(4 193)
Augmentation des primes non acquises	653	915
Augmentation des frais courus	20	77
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(35)	4
Intérêts reçus à l'échéance de placements achetés à escompte	112	73
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 782	6 782
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Échéances et produit de la vente de placements	13 428	11 752
Acquisitions de placements	(15 568)	(18 287)
Acquisitions d'immobilisations	(248)	(38)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 388)	(6 573)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	394	209
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 198	4 989
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 592 \$	5 198 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation provenant des intérêts	3 731 \$	3 719 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

1. Statut et nature des activités

Le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, ci-après nommé la compagnie, domiciliée et constituée au Québec en vertu de la Loi sur les assurances (chapitre A-32) et de la Loi sur les sociétés par actions (chapitre S-31.1) est une compagnie mutuelle d'assurance de dommages, ayant son siège au 770, rue Principale à Granby, Québec, Canada. Œuvrant plus particulièrement dans le domaine des assurances agricoles, elle pratique l'assurance automobile, l'assurance de biens, l'assurance des chaudières et des machines, l'assurance contre l'incendie et l'assurance de responsabilité.

2. Conformité aux NIIF et conventions comptables

Les états financiers de la compagnie ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (NIIF, également connues sous leur acronyme anglais IFRS).

L'état de la situation financière n'est pas classé selon les catégories de classement courant et non courant. Le classement dans l'état de la situation financière par ordre de liquidité a été privilégié. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 7 février 2017.

- **Base d'évaluation**

Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont évalués à la juste valeur.

- **Produits des activités ordinaires**

Le total des produits des activités ordinaires correspond au total des primes nettes acquises, des revenus de commissions et de placements.

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie, et, s'il en est, des bons du trésor et des dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois et moins à la date d'acquisition.

- **Actifs et passifs financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la compagnie devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur le flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les actifs financiers qui doivent être acquis ou vendus selon un délai normalisé sont comptabilisés à la date de la transaction. Le classement initial et l'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers se détaillent comme suit :

a) **Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les actions et les fonds d'actions sont classés comme détenus à des fins de transaction. Ces placements sont évalués à la juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat net sous la rubrique « Revenus de placements ».

b) **Placements détenus jusqu'à échéance**

Les titres de créance sont classés comme détenus jusqu'à échéance parce que la compagnie a usuellement l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ces placements sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) **Prêts et créances**

La trésorerie, les sommes à recevoir ainsi que les dépôts à terme sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) **Passifs financiers**

Les frais courus et l'ensemble des sommes à payer sont classés comme passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

e) **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction se rapportant aux placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont encourus. Les coûts de transaction se rapportant à tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le coût de l'instrument financier.

f) **Revenus de placements**

Les intérêts sur les placements détenus jusqu'à échéance et sur les prêts et créances sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont gagnés sous la rubrique « Revenus de placements ».

g) **Juste valeur**

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Étant donné les échéances rapprochées de la trésorerie, des sommes à recevoir, de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres impayés et frais de règlement des frais courus et de l'ensemble des autres sommes à payer incluant la provision pour sinistres impayés et frais de règlement, la juste valeur de ces instruments financiers est comparable à la valeur comptable.

- **Dépréciation d'actifs financiers**

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur le flux de trésorerie futur estimé de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

- **Immeuble de placement**

L'immeuble constitué d'un terrain est comptabilisé au coût et est non amorti, car aucune durée d'utilité finie ne peut être établie.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants afin de réduire leur valeur comptable jusqu'à leur valeur résiduelle estimée :

	Méthodes	Taux
Bâtiment	Dégressif	5 %
Aménagement	Linéaire	10 %
Ameublement et matériel	Dégressif	20 %
Équipement et matériel informatique	Linéaire	33 ^{1/3} %

Le terrain n'est pas amorti puisqu'aucune durée d'utilité finie ne peut être établie. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

- **Dépréciation d'actifs non financiers**

La valeur comptable des immobilisations corporelles et de l'immeuble de placement est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

- **Commissions et revenus de commissions**

Les commissions versées lors de l'émission sont imputées aux résultats en tenant compte des frais d'acquisition reportés afférents aux primes non acquises.

Les revenus de commissions reçus sur la réassurance cédée sont imputés aux résultats en tenant compte des commissions de réassurance non acquises afférentes aux primes non acquises.

- **Réassurance**

La compagnie présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans l'état de la situation financière afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers ses membres.

- **Passif des polices**

Le passif des polices englobe principalement les primes non acquises, les provisions pour les sinistres impayés et frais de règlement, les parts des réassureurs dans ces provisions, les frais d'acquisition reportés ainsi que les récupérations et subrogations à recouvrer.

- **Soldes liés aux primes**

- a) **Primes et primes non acquises**

Les primes sont virées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non acquises représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice. Les primes à recevoir sont comptabilisées à la valeur des sommes dues, déduction faite de toute provision requise pour les sommes douteuses.

- b) **Part des réassureurs dans les primes non acquises**

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

- c) **Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition correspondent aux commissions des représentants. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables des primes non acquises après avoir tenu compte des sinistres et des frais connexes.

- d) **Commissions de réassurance non acquises**

Les commissions de réassurance non acquises sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

- e) **Test de suffisance du passif**

Au 31 décembre de chaque année, l'actuaire désigné effectue le test de suffisance du passif et doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à l'égard des obligations de la compagnie envers les titulaires de polices. Toute insuffisance est comptabilisée au résultat de l'exercice.

- **Soldes liés aux sinistres**

- a) **Provisions pour sinistres impayés et frais de règlement**

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, les variations des sinistres déclarés et pour les sinistres subis, mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. Les estimations sont régulièrement examinées et mises à jour, et tout redressement connexe est inclus dans le résultat de l'exercice. Le passif lié aux sinistres est actualisé.

- b) **Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres impayés et frais de règlement**

Les montants de réassurance que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer le passif connexe.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

c) **Récupérations et subrogations à recevoir**

Dans le cours normal des affaires, la compagnie obtient la propriété de divers biens endommagés pour fins de vente. Les biens non vendus sont évalués à leur valeur de réalisation nette estimative.

Lorsque la compagnie indemnise des membres pour des cas de responsabilité, elle acquiert les droits de subroger sa demande d'indemnité à d'autres parties. Ces demandes sont présentées à titre de montants que l'on prévoit recouvrer auprès des parties subrogées, déduction faite des coûts connexes.

• **Conversion des devises**

Les comptes et opérations en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la compagnie. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change d'origine. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations ou aux taux de change moyens de la période. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont compris dans l'état du résultat global.

• **Avoir des membres**

L'avoir des membres se compose actuellement du surplus, qui représente le cumul des excédents non distribués de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

• **Incertitudes relatives aux jugements et estimations**

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

Provision pour sinistres impayés et frais de règlement

La détermination de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement nécessite l'estimation de l'évolution des sinistres et des recouvrements liés à la réassurance.

La provision pour sinistres impayés et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir une variation importante dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la compagnie. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la compagnie, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

• **Normes comptables futures**

Normes, modifications et interprétations des normes qui ne sont pas encore en vigueur et que la compagnie n'a pas adoptées de façon anticipée. À la date d'approbation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations des normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées par le Bureau international des normes comptables (IASB), mais ne sont pas encore en vigueur, et la compagnie ne les a pas adoptées de façon anticipée. La direction prévoit que les prises de position seront mises en application dans les méthodes comptables au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la compagnie est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais la direction ne prévoit pas d'incidence importante sur les états financiers.

Nouvelle norme IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié IFRS 9 « Instruments financiers », qui représente l'achèvement de son projet de remplacement d'IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ». La nouvelle norme présente des changements importants apportés aux directives d'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et instaure un nouveau modèle pour les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers. IFRS 9 fournit également de nouvelles directives sur l'application de la comptabilité de couverture.

Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Toutefois, en septembre 2016, l'IASB a modifié la version actuelle d'IFRS 4, « Contrats d'assurance », afin de permettre aux sociétés, dont le modèle d'affaires est principalement l'émission de contrats d'assurance, de reporter l'entrée en vigueur d'IFRS 9, jusqu'en 2021. La direction n'a pas encore évalué l'incidence de l'IFRS 9 sur ses états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

3. Sinistres, frais de règlement et services

	2016	2015
Sinistres, frais de règlement et services	34 868 \$	20 056 \$
Recouvrement des réassureurs	8 479	4 026
	26 389 \$	16 030 \$

4. Charges liées au personnel

	2016	2015
Salaires	3 731 \$	3 539 \$
Avantages sociaux	745	690
	4 476 \$	4 229 \$

5. Placements• **Juste valeur et gains (pertes) non réalisé(e)s**

Les valeurs comptables, les justes valeurs et les gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements à la date du présent état de la situation financière s'établissaient comme suit :

	2016			2015		
	Valeur comptable	Juste valeur	Gain (perte) non réalisé(e)	Valeur comptable	Juste valeur	Gain (perte) non réalisé(e)
PRÊTS ET CRÉANCES						
Dépôts à terme	9 004 \$	9 342 \$	338 \$	13 100 \$	13 650 \$	550 \$
PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE						
Titres de créance						
Provincial	3 641	3 954	313	5 948	6 431	483
Municipal	91 419	93 452	2 033	82 912	85 411	2 499
Sociétés						
Cote A ou cote supérieure	1 063	1 058	(5)	950	957	7
Sous la cote A				300	304	4
	96 123	98 464	2 341	90 110	93 103	2 993
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET						
Actions et fonds d'actions	438	438		177	177	
	105 565 \$	108 244 \$	2 679 \$	103 387 \$	106 930 \$	3 543 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

5. Placements (suite)

	2016	2015
PORTION COURANTE ET NON COURANTE		
Courante	16 460 \$	12 996 \$
Non courante	89 105 \$	90 391 \$

- **Risques d'illiquidité et de taux d'intérêt**
Échéancier au 31 décembre 2016

	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur comptable
PRÊTS ET CRÉANCES ET LES PLACEMENTS						
DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE	16 460 \$	19 607 \$	19 362 \$	49 698 \$	\$	105 127 \$
TOTAL (EN POURCENTAGE)	15,7 %	18,7 %	18,4 %	47,2 %	%	100 %

Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net n'ont pas d'échéance spécifique.

Le taux d'intérêt effectif à la date du présent état de la situation financière relativement aux dépôts à terme et aux titres de créance sont respectivement de 4,00 % et 3,26 % (4,00 % et 3,41 % en 2015).

- **Évaluation à la juste valeur des instruments financiers**

Les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est présentée sont regroupés sous trois niveaux selon la hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont fondés sur des données d'entrée observables importantes utilisées pour l'évaluation, comme suit :

Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques

Niveau 2 : des données d'entrée autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, ou indirectement

Niveau 3 : des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif

31 DÉCEMBRE 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est présentée				
Prêts et créances	\$	9 004 \$		9 004 \$
Placements détenus jusqu'à échéance		96 123		96 123
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	438			438
	438 \$	105 127 \$		105 565 \$

Les prêts et créances ainsi que les placements détenus jusqu'à échéance ne sont pas négociés sur des marchés actifs. Ils ont été évalués à la juste valeur, à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, fondée sur des taux d'actualisation dérivés de taux d'intérêt observables sur le marché, pour des actifs similaires présentant un risque similaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

5. Placements (suite)

- Revenus de placements

	2016	2015
Prêts et créances-intérêts	495 \$	683 \$
Placements détenus jusqu'à échéance-intérêts	3 116	2 940
Placements détenus jusqu'à échéance-gain sur vente	9	
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	43	(3)
	3 663 \$	3 620 \$

6. Immeuble de placement

	2016	2015
Valeur comptable	189 \$	189 \$
Juste valeur estimative	185 \$	185 \$

L'immeuble de placement n'a généré aucun revenu et est non amorti.

La juste valeur ne repose pas sur une évaluation par un évaluateur indépendant, mais est plutôt fondée sur l'évaluation municipale la plus récente.

7. Immobilisations corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

2016	Terrain	Bâtiment	Aménagement	Ameublement et matériel	Équipement et matériel informatique	TOTAL
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} janvier	378 \$	2 501 \$	308 \$	424 \$	762 \$	4 373 \$
Acquisitions			55	13	180	248
Dispositions		21		14	25	60
Solde au 31 décembre	378	2 480	363	423	917	4 561
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} janvier		1 490	306	366	714	2 876
Amortissement		50	6	13	99	168
Dispositions		14		10	25	49
Solde au 31 décembre		1 526	312	369	788	2 995
Valeur comptable au 31 décembre	378 \$	954 \$	51 \$	54 \$	129 \$	1 566 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

7. Immobilisations corporelles (suite)

2015	Terrain	Bâtiment	Aménagement	Ameublement et matériel	Équipement et matériel informatique	TOTAL
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} janvier	378 \$	2 501 \$	308 \$	428 \$	736 \$	4 351 \$
Acquisitions				8	30	38
Dispositions				12	4	16
Solde au 31 décembre	378	2 501	308	424	762	4 373
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au 1 ^{er} janvier		1 437	306	363	600	2 706
Amortissement		53		14	118	185
Dispositions				11	4	15
Solde au 31 décembre		1 490	306	366	714	2 876
Valeur comptable au 31 décembre	378 \$	1 011 \$	2 \$	58 \$	48 \$	1 497 \$

Les charges d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 sont présentées dans les postes sinistres, frais de règlement et services pour un montant de 5 mille \$ (5 mille \$ en 2015) ainsi que dans les frais généraux pour un montant de 163 mille \$ (180 mille \$ en 2015).

8. Emprunt bancaire

La compagnie a des facilités de crédit renouvelables annuellement pour un total de 2 millions \$ au taux préférentiel (2,70% au 31 décembre 2016, 2,70 % au 31 décembre 2015).

9. Rapprochement des variations des actifs et passifs d'assurance

	2016			2015		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
a) Provision pour sinistres impayés et frais de règlement						
Provision pour sinistres au 1 ^{er} janvier	12 791 \$	3 893 \$	8 898 \$	17 826 \$	4 878 \$	12 948 \$
Charge de l'exercice en cours	34 868	8 479	26 389	20 056	4 026	16 030
Paiements de l'exercice	34 224	9 348	24 876	25 091	5 011	20 080
Provision pour sinistres au 31 décembre	13 435 \$	3 024 \$	10 411 \$	12 791 \$	3 893 \$	8 898 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

9. Rapprochement des variations des actifs et passifs d'assurance (suite)

	2016			2015		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
b) Primes non acquises						
Primes non acquises au 1 ^{er} janvier	24 592 \$	5 319 \$	19 273 \$	23 528 \$	5 408 \$	18 120 \$
Primes souscrites	50 333	12 793	37 540	48 360	11 805	36 555
Primes acquises de l'exercice	49 559	12 551	37 008	47 296	11 894	35 402
Primes non acquises au 31 décembre	25 366 \$	5 561 \$	19 805 \$	24 592 \$	5 319 \$	19 273 \$

	2016			2015		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
c) Frais d'acquisition reportés et commissions de réassurance non acquises						
Solde au 1 ^{er} janvier	5 240 \$	1 349 \$	3 891 \$	5 024 \$	1 372 \$	3 652 \$
Montant encouru au cours de l'exercice	11 302	3 603	7 699	11 045	3 746	7 299
Montant acquis au cours de l'exercice	11 111	3 291	7 820	10 829	3 769	7 060
Solde au 31 décembre	5 431 \$	1 661 \$	3 770 \$	5 240 \$	1 349 \$	3 891 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

10. Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers se détaille comme suit :

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Prêts et créances		
Trésorerie	5 592 \$	5 198 \$
Dépôts à terme	9 004	13 100
Revenus de placements à recevoir	847	953
Primes à recevoir des membres	16 170	15 449
Somme à recevoir d'autres sociétés d'assurances	1 754	1 658
Autres sommes à recevoir	1 209	1 250
Récupérations et subrogations à recevoir	38	177
	34 614	37 785
Placements détenus jusqu'à échéance		
Titres de créance	96 123	90 110
Placements par le biais du résultat net		
Actions et fonds d'actions	438	177
	131 175 \$	128 072 \$
PASSIFS FINANCIERS		
Primes à payer aux membres	1 \$	5 \$
Somme à verser à d'autres sociétés d'assurances	20	63
Autres sommes à verser	1 415	1 601
Frais courus	968	947
	2 404 \$	2 616 \$

Les informations concernant la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la note 2 et à la note 5.

11. Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

La compagnie est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

• **Risque de crédit**

Le risque de crédit est la possibilité que les contreparties ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations de paiement lorsqu'elles sont exigibles.

La compagnie s'expose au risque de crédit en raison surtout de ses titres de placements et de ses créances sur les titulaires de police et les réassureurs. La compagnie a établi des politiques pour limiter et surveiller son exposition aux titres de placements. Le risque de crédit que chaque titulaire de police pose pour la compagnie est négligeable considérant également que les procédures de gestion font en sorte qu'une prime non payée peut résulter en l'annulation de la police d'assurance. L'exposition maximale au risque de crédit correspondait à leur valeur comptable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT		
Trésorerie	5 592 \$	5 198 \$
Placements	105 565	103 387
Autres prêts et créances	20 018	19 487
Part des réassureurs dans les provisions		
Sinistres impayés et frais de règlement	3 024	3 893
	134 199 \$	131 965 \$

Trésorerie

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme étant négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières réputées.

Placements

La stratégie de placement consiste à investir en grande partie dans des instruments générateurs de revenus fixes et à limiter le montant du risque de crédit envers chaque émetteur. La politique de placements requiert qu'au moment de l'achat, les titres de créance aient une cote minimale de BBB. À la fin de l'exercice, tous les placements ont la cote minimale de BBB.

Réassurance

La compagnie a recours à la réassurance pour gérer ses risques de souscription. Bien que la réassurance rende le réassureur preneur redevable envers la compagnie à hauteur du risque cédé, cela ne dégage en rien la compagnie de sa responsabilité première envers ses assurés à titre d'assureur. Ainsi un risque de crédit est assumé par la compagnie à l'égard des réassureurs.

La direction estime qu'à la date de l'état de la situation financière, aucune information ne porte à croire à une perte relativement à ses réassureurs.

Aucune dépréciation n'est nécessaire pour l'ensemble des actifs financiers et aucun n'est en souffrance.

La direction estime que la qualité de crédit de tous les actifs financiers ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture est bonne.

- **Risque de marché et taux d'intérêt**

Le risque de marché est le risque de pertes provenant de changements sur les prix du marché. Dans la composition de son portefeuille de placements, la compagnie privilégie fortement l'achat de produits de placements moins volatils et limite donc son exposition aux marchés à risque élevé.

Un risque de taux d'intérêt existe en période de fluctuation des taux pour un actif investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Très peu de placements sont comptabilisés à la juste valeur du fait que la quasi-totalité des placements est classée comme prêts et créances ou comme étant détenus jusqu'à échéance. En conséquence, un déplacement positif ou négatif de la courbe des taux n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat de la compagnie.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour respecter ses engagements de trésorerie relativement à des instruments financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la compagnie conserve une tranche de ses actifs investis sous forme de titres liquides.

*Tableau des échéances des passifs financiers** **Cadence estimée de paiements de la provision pour sinistres**

Le tableau suivant ventile les estimations de paiements de la provision pour sinistres. Ces flux sont fondés sur la cadence de règlements cohérents avec les observations passées. Ces montants projetés sont bruts de réassurance et les flux réels payés seront probablement différents étant donné le fort recours aux estimations.

* **Les autres passifs financiers**

Les autres passifs financiers incluent les postes suivants : primes à payer aux membres, somme à verser à d'autres sociétés d'assurances, autres sommes à verser et les frais courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

2016	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 5 ans	+ de 5 ans	TOTAL
Provision pour sinistres impayés et frais de règlement	11 213 \$	2 222 \$		13 435 \$
Autres passifs financiers	2 404			2 404
	13 617 \$	2 222 \$	\$	15 839 \$

2015	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 5 ans	+ de 5 ans	TOTAL
Provision pour sinistres impayés et frais de règlement	10 559 \$	2 232 \$		12 791 \$
Autres passifs financiers	2 616			2 616
	13 175 \$	2 232 \$	\$	15 407 \$

- **Risque d'assurance**

Le risque d'assurance englobe les risques suivants:

a) **Le risque de tarification**

La définition : le risque de tarification est le risque pour lequel la somme des primes, déduction faite des charges, serait insuffisante pour payer l'ensemble des sinistres de l'exercice.

La gestion : pour gérer ce risque, la compagnie dispose de plusieurs moyens.

Comme la majorité des contrats d'assurance émis couvrent une période de douze mois, la compagnie peut agir et modifier la tarification autant pour les nouveaux contrats que lors du renouvellement des contrats existants si une insuffisance de primes est identifiée. La gestion de ce risque s'appuie également sur l'expertise développée au fil du temps. Ainsi, le service de souscription applique les normes et conditions d'adhésion et de maintien des contrats.

b) **Le risque de sinistralité extrême**

La définition : tout événement dont la probabilité de survenance est faible, mais dont le coût est important par rapport au volume de primes annuel. Il peut s'agir d'un sinistre coûteux affectant un petit nombre de contrats ou encore de sinistres peu coûteux affectant un nombre important de contrats.

La gestion : chaque année, pour se protéger contre ce risque, la compagnie souscrit une protection globale de réassurance afin de couvrir les catastrophes pouvant résulter de nos activités en assurance de biens et automobile.

c) **Le risque de provisionnement**

La définition : le risque de provisionnement résulte de l'insuffisance éventuelle de la provision pour sinistres figurant à l'état de la situation financière.

La gestion : la gestion des soldes liés aux sinistres est décrite à la note 2, à la rubrique "Soldes liés aux sinistres".

d) **Hypothèses et analyse de sensibilité**

Hypothèses

L'estimation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment:

- La matérialisation des sinistres, le taux d'actualisation et la marge pour écart défavorable.

Analyse de sensibilité

Nous traitons, au tableau ci-dessous, de la sensibilité de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement à certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude du processus d'estimation.

Facteur de sensibilité	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	5 %	(482) \$	482 \$
Taux d'actualisation	1 %	82 \$	(84) \$

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire pour l'exercice 2016 est de 3,10 %.

e) **Primes non acquises**

La définition : la compagnie s'expose à un risque dans la mesure où les primes non acquises ne suffisent pas à combler les coûts futurs des polices connexes.

La gestion : une évaluation est effectuée régulièrement afin d'estimer les coûts des sinistres futurs et des frais connexes. Il n'y avait aucune insuffisance de prime à la date du présent état de la situation financière.

12. Gestion du capital

- **Gestion du capital**

Le capital de la compagnie est l'avoir des membres composé actuellement du surplus. Les principes directeurs de la gestion du capital ont pour objectifs de maintenir et d'accroître la solidité financière de la compagnie de manière à assurer à la collectivité agricole québécoise la disponibilité d'un service d'assurance de haute qualité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

• Capital réglementaire

La compagnie est assujettie aux exigences définies par l'Autorité des marchés financiers (AMF) relativement au capital réglementaire. L'AMF a établi une ligne directrice à l'égard des exigences en matière de la suffisance du capital qui établit le ratio du TCM minimal à 100% et le ratio cible de surveillance à 150%. L'AMF exige également que la compagnie établisse un niveau cible de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimal (TCM). Pour l'année 2016, la compagnie a établi son niveau de ratio cible à 260% (260% en 2015). Au 31 décembre 2016, le ratio du TCM de la compagnie s'établissait à 972% (994% en 2015) rencontrant ainsi les exigences de l'AMF.

Annuellement, la compagnie exécute l'Examen dynamique de suffisance du capital sur le TCM afin de s'assurer qu'elle dispose d'un surplus suffisant dans l'éventualité d'événements défavorables.

13. Opérations avec des parties liées

Les parties liées de la compagnie comprennent les dirigeants et les administrateurs.

TRANSACTIONS AVEC LES DIRIGEANTS ET LES ADMINISTRATEURS	2016	2015
Primes d'assurance souscrites	152 \$	152 \$
Charges de sinistres	89 \$	22 \$
Salaires et avantages sociaux	400 \$	422 \$

Le montant des primes à recevoir au 31 décembre 2016 s'élève à 76 mille \$ (69 mille \$ au 31 décembre 2015).

14. Déroulé de la provision pour sinistres

	2007	2008	2009	2010	2011
Provision pour sinistres bruts	11 953 \$	10 171 \$	11 868 \$	13 412 \$	10 729 \$
PAIEMENTS CUMULÉS INTERVENUS					
Un an après	8 230	7 344	8 651	7 795	6 139
Deux ans après	8 982	8 248	9 661	9 438	6 756
Trois ans après	9 322	8 731	10 460	9 793	7 558
Quatre ans après	9 480	9 361	10 421	10 337	7 812
Cinq ans après	9 512	9 345	10 824	10 457	8 288
Six ans après	9 482	9 444	10 877	10 830	
Sept ans après	9 572	9 498	11 257		
Huit ans après	9 626	9 940			
Neuf ans après	10 063				
RÉESTIMATIONS DU COÛT INITIAL					
Un an après	10 988	9 689	12 397	12 076	9 370
Deux ans après	9 951	10 525	12 146	11 547	10 171
Trois ans après	10 164	10 285	11 361	12 330	9 531
Quatre ans après	9 698	9 628	12 088	11 881	9 223
Cinq ans après	9 746	10 513	12 026	11 662	8 399
Six ans après	10 622	10 646	12 070	10 872	
Sept ans après	10 733	10 690	11 296		
Huit ans après	10 778	9 979			
Neuf ans après	10 066				
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DE LA PROVISION INITIALE PAR RAPPORT AU COÛT FINAL RÉESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016					
Montant	1 887 \$	192 \$	572 \$	2 541 \$	2 329 \$
Pourcentage	15,79 %	1,89 %	4,82 %	18,95 %	21,71 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars canadiens)

14. Déroulé de la provision pour sinistres (suite)

	2012	2013	2014	2015	2016
Provision pour sinistres bruts	11 565 \$	15 887 \$	17 785 \$	12 606 \$	13 388 \$
PAIEMENTS CUMULÉS INTERVENUS					
Un an après	5 710	8 754	10 951	8 133	
Deux ans après	6 901	10 165	12 162		
Trois ans après	7 577	10 883			
Quatre ans après	8 129				
Cinq ans après					
Six ans après					
Sept ans après					
Huit ans après					
Neuf ans après					
RÉESTIMATIONS DU COÛT INITIAL					
Un an après	10 412	13 180	14 494	10 343	
Deux ans après	9 857	12 478	13 742		
Trois ans après	9 315	11 532			
Quatre ans après	8 416				
Cinq ans après					
Six ans après					
Sept ans après					
Huit ans après					
Neuf ans après					
EXCÉDENT DE LA PROVISION INITIALE PAR RAPPORT AU COÛT FINAL RÉESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016					
Montant	3 148 \$	4 355 \$	4 044 \$	2 264 \$	
Pourcentage	27,22 %	27,41 %	22,74 %	17,96 %	

15. Évènement postérieur à la date de clôture

Aucun évènement important donnant lieu ou ne donnant pas lieu à des ajustements n'est survenu entre la date de clôture et la date de l'approbation des états financiers.



LE GROUPE ESTRIE-RICHELIEU,
COMPAGNIE D'ASSURANCE

770, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2Y7

www.estrierichelieu.com

Téléphone : 450 378-0101
Sans frais : 1 800 363-8971
Télécopieur : 450 378-5189

estrie
richelieu
MUTUELLE D'ASSURANCE AGRICOLE